



COURSE SUR ROUTE



Etat de Résultats (1)

A transmettre dans les quarante-huit heures qui suivent l'épreuve pour HOMOLOGATION aux instances concernées selon le niveau de l'épreuve dont dépend l'organisateur

CONTROLE MEDICAL

 OUI NON

(Rayer la mention inutile)

Date : 22 mai 2018Région : MartiniqueTitre de l'épreuve : Grand Prix 22 mai 2018Lieu de l'épreuve : Rivière-PiloteOrganisée par (Nom de la Société : ou de l'organisateur) R.F.P.Catégorie (ou genre) : Benjamins

LE COLLEGE DES COMMISSAIRES

	NOM Prénom	Comité Régional	Qualification
Président du Jury	<u>Ayoubami</u>		
Commissaire titulaire	<u>Nella G</u>		
Commissaire titulaire	<u>yvelise R</u>		
Juge à l'arrivée	<u>Gusto - Revol</u>		
Chronométreur			
Chronométreur			

Animateur		
-----------	--	--

AVIS IMPORTANT :

- Les états de résultat des épreuves des calendriers UCI et FFC doivent être obligatoirement dactylographiés. Accompagnés de la liste des partants (nom, prénom, équipe, n° de licence) ces documents doivent être envoyés par le Président du Jury des Commissaires au siège fédéral dans le meilleurs délais. Un double sera établi pour le comité régional intéressé.
- Les états de résultat des épreuves du calendrier régional doivent être transmis au comité régional concerné pour homologation.
- Un état des primes distribuées devra être joint à chaque état de résultats.

Tout état ne comportant pas de renseignements suffisants sur l'identité des coureurs sera retourné, afin d'éviter des erreurs d'homonymie, à l'organisateur ou au Comité régional dont il relève pour être complété.
Le F.F.C. décline toute responsabilité pour le retard susceptible d'être ainsi apporté à l'homologation de l'épreuve et, par voie de conséquence, au paiement des prix.

TABLEAU DE CLASSEMENT

Prix Gagnés <small>(Colonne réservée au Comité régional)</small>	Place	N° Dossard	NOM - Prénom	Equipe - Société	Nation	N° Licence ou code UCI	Série	Temps HMS
	1	92	Pierre-Louis Yohan	Fren 08				24'15"
	2	93	Bussant Yann	UCS				
	3	109	Agnoli Loïc	VCF				
	4	110	Hirandiney Mathias	TP				
	5	115	Jean-Baptiste Néhemy	TSF				
	6	91	Maelton Livai	ECBL				
	7	88	Menice Éwan	VERB				
	8	105	Villette Adelis	PSJ				
	9	85	Vélocy Boris	REC				
	10	87	Nacitao Mathis	VERB				
	11	107	Corpin Mathis	ECB				
	12	98	Eugène Mathis	NB				
	13	95	Ayshinay Kévan	NB				
	14	94	Vilmante Mathis	WCS				
	15	116	Sutren Rodny	TSF				
	16	96	Jean Baptiste Simone-Loïs	RB				
	17	113	Hierdo Hohan	JC 231				
	18	99	Gros Adeney Jaimy	NB				
	19	114	LORRAINE Mathéo	JC 231				
	20	111	Sivatte Mathis	VCF				
	21	106	Arman Lachidov Benoît	P05				
	23							
	24							
	25							
	26							
	27							
	28							
	29							
	30							
	31							
	32							
	33							
	34							
	35							
	36							
	37							
	38							
	39							
	40							
	41							
	42							
	43							
	44							
	45							
	46							
	47							
	48							
	49							
	50							

NB : Hormis les groupes sportifs, les noms des équipes ou sociétés doivent être libellés en entier, et non pas en abrégé.



COURSE SUR ROUTE



wwwffc.fr

wwwffc.fr

Etat de Résultats (1)

A transmettre dans les quarante-huit heures qui suivent l'épreuve pour HOMOLOGATION aux instances concernées selon le niveau de l'épreuve dont dépend l'organisateur

CONTROLE MEDICAL

OUI

NON

(Rayer la mention inutile)

Date : 22 mai 2018

Région : Martinique

Titre de l'épreuve : Grand Prix 22 mai

Lieu de l'épreuve : Rivière Pilote

Organisée par (Nom de la Société : R.P.
ou de l'organisateur)

Catégorie (ou genre) : Minimes

LE COLLEGE DES COMMISSAIRES

	NOM Prénom	Comité Régional	Qualification
Président du Jury	<u>Ayassam</u>		
Commissaire titulaire	<u>Nella Z</u>		
Commissaire titulaire	<u>Rocher Y</u>		
Juge à l'arrivée	<u>GUSTO - Ferval</u>		
Chronométreur			
Chronométreur			

Animateur			
-----------	--	--	--

AVIS IMPORTANT :

- Les états de résultat des épreuves des calendriers UCI et FFC doivent être obligatoirement dactylographiés. Accompagnés de la liste des partants (nom, prénom, équipe, n° de licence) ces documents doivent être envoyés par le Président du Jury des Commissaires au siège fédéral dans le meilleurs délais. Un double sera établi pour le comité régional intéressé.
- Les états de résultat des épreuves du calendrier régional doivent être transmis au comité régional concerné pour homologation.
- Un état des primes distribuées devra être joint à chaque état de résultats.

Tout état ne comportant pas de renseignements suffisants sur l'identité des coureurs sera retourné, afin d'éviter des erreurs d'homonymie, à l'organisateur ou au Comité régional dont il relève pour être complété.
Le F.F.C. décline toute responsabilité pour le retard susceptible d'être ainsi apporté à l'homologation de l'épreuve et, par voie de conséquence, au paiement des prix.

TABLEAU DE CLASSEMENT

Prix Gagnés (Colonne réservée au Comité régional)	Place	N° Dossard	NOM - Prénom	Equipe - Société	Nation	N° Licence ou code UCI	Série	Temps HMS
16 X	1	123 Rose-Elie	Anthony	VERF				59'12"24
35 X	2	111 Belnye	Brayden	NB				
30 X	3	116 Zarnes	Axel	II				
29 X	4	105 Risal	Mathis	Fewell				
15	5	115 Valide	Chinsmael	NB				
	6	199 Villejance	Axel	JC 231				
	7	108 ARNOLIN	Gaelan	UCS				
	8	112 GUYSOLE	Fidèle Thomas	NB				
X	9	MOCHAR LERY	Toussaint	AEC				
	10	118 SOISIM	Thymoree	POJ				
	11	109 Modoune	Jasue	UCS ..				
	12	104 Luce	Rudaly	Fewell				59'14"77
	13	122 Hartsenia - Edmund	Steven	VERF				17'01
	14	113 Haase	Ethan	NB				2'152
	15	114 Philibert	Adam	II				45'11
	16	125 Moïem	Mathis	JC 231				1H0'24
	17	195 Nathaniel	Grenick	TSF				00'27
	18	130 Narem	Florian	JC 231				66'25
	19	107 Rignot	Reddy	UCS				
	20	117 Vanes	Cyril	NB				
	21	194 Glanny	Lugny	JC 231				00'28
	22	126 Favre	Noah	CCS				
	23	106 Jumarie	Stéphan	Fewell				02'39
	24	110 Laventure	Kenny	UCS				02'40
	25	197 Jean-gilles	Stanley	CCV				02'44
	26	101 Charley	Lenny	AEC				03'09
	27	103 Sydney	Theo	GESL				03'26
	28	102 Pétangs	Jean-Manuel	AEC				06'33
	29	124 Bolotte	Ronny	VERF				09'21
	30	119 Boudouille	Hector	POJ				10'42
	31	121 Cadet	Anthony	CCS				1H1'45
	32							
	33							
	34							
	35	1) NB	2+3	= 5 pts				
	36	2) VERF	1+12	= 13 pts				
	37	3) Fewell	4+11	= 15 pts				
	38	4) JC 231	6+15	= 21 pts				
	39	5) UCS	7+18	= 25 pts				
	40	6) AEC	26+9	= 35 pts				
	41	7) POJ	10+30	= 40 pts				
	42	8) CCS	22+31	= 53 pts				
	43							
	44							
	45							
	46							
	47							
	48							
	49							
	50							

NB : Hormis les groupes sportifs, les noms des équipes ou sociétés doivent être libellés en entier, et non pas en abrégé.



COURSE SUR ROUTE



Etat de Résultats (1)

A transmettre dans les quarante-huit heures qui suivent l'épreuve pour HOMOLOGATION aux instances concernées selon le niveau de l'épreuve dont dépend l'organisateur

CONTROLE MEDICAL
 OUI

 NON

(Rayer la mention inutile)

Date : 22 Mai 2018

Région : Martinique

Titre de l'épreuve : Grand Prix de Mé.....

Lieu de l'épreuve : Rivière Pilote

Organisée par (Nom de la Société : Pédale Pilote

ou de l'organisateur)

Catégorie (ou genre) : Cadets

LE COLLEGE DES COMMISSAIRES

	NOM Prénom	Comité Régional	Qualification
Président du Jury	AYASSA M. Pierre
Commissaire titulaire	NELLOU Eric
Commissaire titulaire	ROCHER Yveline
Juge à l'arrivée	GUSTO Guyline
Chronométreur	FENAL Anne Ahire
Chronométreur

Animateur
-----------	-------	-------	-------

AVIS IMPORTANT :

- Les états de résultat des épreuves des calendriers UCI et FFC doivent être obligatoirement dactylographiés. Accompagnés de la liste des partants (nom, prénom, équipe, n° de licence) ces documents doivent être envoyés par le Président du Jury des Commissaires au siège fédéral dans le meilleurs délais. Un double sera établi pour le comité régional intéressé.
- Les états de résultat des épreuves du calendrier régional doivent être transmis au comité régional concerné pour homologation.
- Un état des primes distribuées devra être joint à chaque état de résultats.

Tout étau ne comportant pas de renseignements suffisants sur l'identité des coureurs sera retourné, afin d'éviter des erreurs d'homonymie, à l'organisateur ou au Comité régional dont il relève pour être complété. Le F.F.C. décline toute responsabilité pour le retard susceptible d'être ainsi apporté à l'homologation de l'épreuve et, par voie de conséquence, au paiement des prix.

TABLEAU DE CLASSEMENT

Prix Gagnés [Colonne réservée au Comité régional]	Place	N° Dossard	NOM - Prénom	Equipe - Société	Nation	N° Licence ou code UCI	Série	Temps HMS
55	1	160	VILLERANCE, Lucas	J.C. 231				2h07
45	2	142	MARTIAL, Mathieu	M.B.				
35	3	140	HOUYOU, Emmanuel	M.B.				
25x	4	143	TONYA CONCOMBE, Noé	M.B.				
15x	5	137	LÉGAILLARD, Erwann	M.B.				
x	6	131	BOSCHER, Ryllian	ECSL				
50	7	151	RISAL, Steven	WT				
	8	139	JACQUES, Dylan	M.B.				
	9	146	GANGIRARD, Lucas	PoJ				
	10	161	POMONEL, Thomas	J.C. 231				
	11	155	AGRICOLE, Florian	VCF				
	12	153	PETRIS, William	CCS				
	13	147	LAGRAND, Mathis	PoJ				
	14	132	BRIAND, Meidhy	Ferme Crédit-M.				
	15	145	CARIN, Sivio	PoJ				
	16	166	MISSONNIER, Mathéo	P.P.				
	17	168	JOACHIM, Joshua	P.P.				
	18	165	VALERE, William	P.P.				
	19	163	ABBOTT, Junias	J.C. 231				
	20	148	BAROUT, Kevin	PoJ				
	21	162	GEORGÉS, Thomas	J.C. 231				
	22	149	BAROUT, Yohan	PoJ				
	23	136	147, 14	VCF				
	24	170	CANTINEL, Bryan	P.P.				
	25	135	BAPTISTE, Bryan	VCF				
	26	138	FAUVRE-JARROT, Samuel	P.R.				
	27							
	28							
	29							
	30							
	31							
	32							
	33		Abandon : 147, PoJ - 150, WT - 157, VCF					
	34							
	35							
	36		Par équipe : M.B. - 2+3+4 = 9					
	37							
	38		J.C. 231 = 1 + 10 + 19 = 30					
	39							
	40		PoJ = 9 + 13 + 15 = 37					
	41							
	42							
	43							
	44							
	45							
	46							
	47							
	48							
	49							
	50							

NB : Hormis les groupes sportifs, les noms des équipes ou sociétés doivent être libellés en entier, et non pas en abrégé.

FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME



COURSE SUR ROUTE



Etat de Résultats (1)

A transmettre dans les quarante-huit heures qui suivent l'épreuve pour HOMOLOGATION aux instances concernées selon le niveau de l'épreuve dont dépend l'organisateur

CONTROLE MEDICAL

OUI

NON

(Rayer la mention inutile)

Date : 22 mai

Région : Martinique

Titre de l'épreuve : Grand Prix 22 mai'

Lieu de l'épreuve : Rivière-Pilote

Organisée par (Nom de la Société : S.P
ou de l'organisateur)

Catégorie (ou genre) : Benjamins - Garçons - Minimes - Cadets

LE COLLEGE DES COMMISSAIRES

	NOM Prénom	Comité Régional	Qualification
Président du Jury	Abdellahami		
Commissaire titulaire	Nella E		
Commissaire titulaire	yvelise Rocher		
Juge à l'arrivée	Gusto Fenal		
Chronométreur			
Chronométreur			

Animateur			
-----------	--	--	--

AVIS IMPORTANT :

- Les états de résultat des épreuves des calendriers UCI et FFC doivent être obligatoirement dactylographiés. Accompagnés de la liste des partants (nom, prénom, équipe, n° de licence) ces documents doivent être envoyés par le Président du Jury des Commissaires au siège fédéral dans le meilleurs délais. Un double sera établi pour le comité régional intéressé.
- Les états de résultat des épreuves du calendrier régional doivent être transmis au comité régional concerné pour homologation.
- Un état des primes distribuées devra être joint à chaque état de résultats.

Tout état ne comportant pas de renseignements suffisants sur l'identité des coureurs sera retourné, afin d'éviter des erreurs d'homonymie, à l'organisateur ou au Comité régional dont il relève pour être complété. Le F.F.C. décline toute responsabilité pour le retard susceptible d'être ainsi apporté à l'homologation de l'épreuve et, par voie de conséquence, au paiement des prix.

TABLEAU DE CLASSEMENT

Prix Gagnés (Colonne réservée au Comité régional)	Place	N° Dossard	NOM - Prénom	Equipe - Société	Nation	N° Licence ou code UCI	Série	Temps HMS
	1	112	Glorianne	Emma	VCF			20,15
	2	103	Rene	Sahlia	RB			
	3	101	Belle	Lohan	II			
	4	100	ARcade	Alicia	II			
	5	102	legoillard	Malika	II			
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11	179	Jules	Kelyane	Cotelleles			1h30
	12	175	Pivetal	Solene	Fewobs			
	13							
	14							
	15	185	Pouturien	Silvia	SC 231			
	16	178	Petris	Noémie	CCS			
30,30	17	171	Hauzelin	Hélissa	RB			
20	18	186	Rignot	Constance	VGS			
	19							
	20							
	21	180	Bianchini	Audrey	Fewobs			1h56,56
	22	176	Perron	Béatrice	WT			
	23	173	Nanommeslaeshe	Anouchka	RB			
	24	181	Scilim	Loïs	Fewobs			
	25	190	Arelennes	Béatrice	RB			
	26	174	Naïs-céline Pignot	Eatalina	PGJ			
	27	177	Felix	Hélissa	CCS			
	28	183	Fortune	India	NGF			
	29	182	Lafouret	Hélène	II			
	30	170	Bonhenn	Gaelle	ECL			
	31							
	32							
	33							
	34							
	35	179	Jules	Kelyane	Fewobs			
	36	185	Pouturien	Silvia	SC 231			
	37	178	Petris	Noémie	CCS			
	38	175	Pivetal	Solene	PGJ			
	39	171	Hauzelin	Hélissa	RB			
	40	186	Rignot	Constance	VGS			
	41							
	42							
	43							
	44							
	45							
	46							
	47							
	48							
	49							
	50							

NB : Hormis les groupes sportifs, les noms des équipes ou sociétés doivent être libellés en entier, et non pas en abrégé.